



Les enjeux de l'actionnariat salarié :  
Agir pour vous représenter,  
votez pour le binôme de confiance !

1er tour :  
du 22 au 26 janvier 2024  
2ème tour :  
du 5 au 9 février 2024



**Nadia ZAK-CALVET**  
DSC Adjointe UES Orange  
En charge de l'Épargne Salariale  
Présidente du Conseil de  
Surveillance du Fonds Orange  
Actions

## ÉDITO

Actionnariat salarié,  
ou comment  
réconcilier le  
personnel avec la  
gouvernance.

Le conseil d'administration, c'est le cœur du réacteur d'une entreprise. L'administrateur représentant les actionnaires salariés se doit de défendre l'actionnaire pour qu'il puisse faire fructifier son placement en percevant un dividende, mais aussi le salarié pour qu'il conserve des perspectives au sein de l'entreprise.

En conséquence, pour défendre les intérêts des salariés actionnaires, il s'agit de concilier les attentes du salarié et ceux de l'actionnaire sans les mettre en opposition de façon dogmatique.

Notre binôme de confiance vous propose d'agir de façon expérimentée et constructive.

**Nadia Zak-Calvet**

#AgirAvecNousCcapital

## Le conseil d'administration, une gouvernance de l'entre-soi ou en synergie avec les parties prenantes de l'entreprise ?

Le conseil d'administration est le cœur du pouvoir d'une entreprise où se prennent les orientations stratégiques qui ont un impact dans la conduite opérationnelle des affaires.

Organe collégial, il veille et défend les intérêts des actionnaires de l'entreprise en cohérence avec la raison d'être du groupe. Mais il se doit d'avoir une écoute particulière pour le personnel actionnaire, partie constituante de l'entreprise.

L'administrateur seul n'a pas de pouvoir propre mais il a le devoir de participer aux débats, de faire part de ses convictions et de son expertise pour éclairer les délibérations. À l'aune de ces échanges contradictoires résultant de la diversité des parcours des administrateurs, les décisions prises ne seront que plus adaptées à la conduite des affaires.

La composition du CA d'Orange répond à cette dynamique de diversité, de mixité des parcours des différents administrateurs. L'élection de l'administrateur représentant les salariés actionnaires participe à cette ouverture pour porter vos attentes, vos ressentis et défendre ainsi vos intérêts.

## Pourquoi avoir un administrateur représentant l'actionnariat salarié au conseil d'administration ?

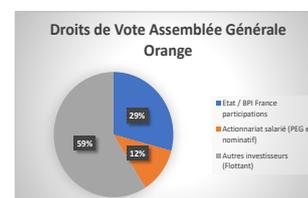
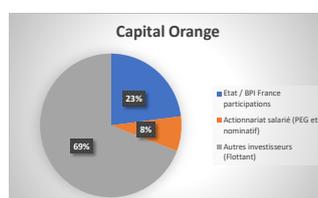
En capitalisant sur nos parcours professionnels, notre binôme de confiance, constitué de Nadia Zak-Calvet et de Marc Maoche, est en mesure d'apporter la contradiction et d'enrichir les débats :

- ✚ Pour exercer un **pouvoir d'influence** au niveau des délibérations du conseil d'administration pour défendre au mieux vos intérêts de salarié actionnaire.
- ✚ Pour **préserver la pérennité du Groupe Orange** afin de donner à tous les salariés une visibilité sur les parcours professionnels en rapport avec une stratégie industrielle pérenne et respectueuse des impacts environnementaux, sociaux et sociétaux.
- ✚ Pour veiller à un **juste partage de la valeur** avec un retour sur investissement de votre placement d'actionnaire salarié, via le dividende, sans le faire au détriment des investissements et d'une **juste rémunération du personnel**.

## Comment agir au sein du conseil d'administration ?

En exerçant notre droit d'intervention lors des débats et notre droit de vote à l'issue des délibérations, nous pourrons :

- **Agir pour être un acteur influent au sein du Conseil d'Administration.**
- **Agir pour promouvoir les enjeux environnementaux et sociétaux.**
- **Agir pour soutenir un partage attractif, équilibré et raisonnable de la valeur créée.**



Répartition du capital et des droits de vote au 30/09/2023

# Du 22 au 26 janvier\*, c'est à vous de voter

\*Élection à deux tours (1<sup>er</sup> tour du 22 au 26 janvier, 2<sup>ème</sup> tour du 5 au 9 février)

## Agir pour vous représenter, votez pour le binôme de confiance !



### Nadia Zak-Calvet

Titulaire

Déléguée syndicale centrale adjointe CFDT en charge de l'épargne salariale et de l'actionariat salarié.  
Présidente du Conseil de surveillance.  
Présidente du Conseil de surveillance FCPE Orange Actions depuis 2018.  
Membre des conseils de surveillance du PEG et du PERCO.  
Membre des associations historiques (AASGO/ ACSED).  
Secrétaire adjointe du comité groupe monde.  
Membre du bureau du comité groupe européen.  
Membre de l'alliance internationale UNI Orange.  
Administratrice de sociétés certifiée Sciences-Po.  
Membre de l'Institut Français des Administrateurs.



### Marc Maouche

Remplaçant

Délégué Régional d'Orange en Normandie.  
Président de l'AASGO depuis 2015.  
Membre fondateur de l'AASGO en 1997.  
Membre élu du conseil de surveillance du FCPE Orange Actions.  
Administrateur d'Orange Participations.  
Administrateur de sociétés certifié Sciences-Po.  
Membre de l'Institut Français des Administrateurs.  
Membre de l'ASCED (Amicale des Cadres Supérieurs et Dirigeants d'Orange).  
Ancien président du Conseil de Surveillance du FCPE Orange Actions.  
Ancien Administrateur d'Orange SA représentant des actionnaires salariés.  
Ancien membre du conseil supérieur de la Participation.

Ce binôme de candidats est soutenu par William COKER, président du Conseil de Surveillance Orange Ambition International (cf. PEGI\*) \*Plan d'Épargne Groupe International



**William Coker**, Président du conseil de surveillance du FCPE\* Orange Ambition International, soutient

« Un binôme qui connaît et prend en compte les enjeux internationaux du groupe, et s'engage pour le développement de l'actionariat salarié dans toutes les filiales d'Orange à travers le monde. »



Élection Administrateur Salariés Actionnaires au Conseil d'Administration d'Orange

Au seuil de cette nouvelle année, riche en événements pour l'actionariat salarié, meilleurs vœux



## AGENDA ORANGE

### Élection à deux tours pour désigner le binôme de candidat :

1<sup>er</sup> tour du 22 janvier 9h00 au 26 janvier 14h00  
2<sup>ème</sup> tour du 5 février 9h00 au 9 février 14h00

Transmission par mail de vos codes de connexion le jour de l'ouverture du vote électronique (excepté pour ceux éloignés des services qui recevront par courrier leur code avec notice d'utilisation du site de vote)

#### 3 collèges d'électeurs :

Sont électeurs tous salariés détenant des parts dans le FCPE Orange Actions ou des titres au nominatif (vous pouvez donc voter deux fois dans deux collèges distincts si vous détenez des parts dans le PEG et des actions au nominatif)

- Les salariés actionnaires détenteurs de part dans le FCPE Orange Actions du PEG
- Les salariés actionnaires détenteurs de titre au nominatif
- Les salariés actionnaires détenteurs de part dans le FCPE Orange Ambition International du PEGI

Principe : 1 voix = 1 part ou 1 action

## Pour aller plus loin...

Nous vous proposons des conférences-débats !

Les enjeux de gouvernance à Orange, pourquoi voter pour vous représenter !

Mardi 16 janvier : de 16h00 à 17h00

Jeudi 18 janvier : de 15h00 à 16h00

Mardi 30 janvier : de 11h00 à 12h00  
et de 14h00 à 15h00

Jeudi 1<sup>er</sup> février : de 11h00 à 12h00  
et de 16h00 à 17h00

Pour aller plus loin, discuter, poser une question, recevoir les tracts sous forme électronique vos contacts CFDT Orange sont : [nadia.zakcalvet@orange.com](mailto:nadia.zakcalvet@orange.com), [eric.rappe@orange.com](mailto:eric.rappe@orange.com)



LinkedIn



ADHÉREZ À LA CFDT !



Vous recevez ce courrier électronique parce que vous êtes abonné à notre Newsletter CFDT  
Vous pouvez vous désinscrire en cliquant sur ce lien : [se désabonner](#)